

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 141

présenté par
M. Bazin et Mme Serre

ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase de l'alinéa 16 par les mots :

« ni les données qu'il contient »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de précision dont le but est de garantir la préservation des données personnelles.